



Communauté  
française de  
Belgique

## Conseil de l'Éducation et de la Formation

### **Les Objectifs de l'Enseignement supérieur et des pistes pour favoriser leur mise en pratique.**

**Avis n° 44**

Conseil du 16 mai 1997

*"On n'a que peu de reconnaissance pour un maître quand on reste toujours élève "*

Friedrich Nietzsche

**Table des matières.**

**Cadre de la réflexion.** .....

**Chapitre 1 : Des objectifs communs à tous les types et à tous les publics de l'Enseignement Supérieur et leurs applications spécifiques.**

Introduction. ....

Définition et explicitation des objectifs. ....

1. Promouvoir le développement et l'épanouissement de l'étudiant, notamment en favorisant le développement de son autonomie et de sa responsabilisation. ....
  - Développement de l'étudiant.
  - Epanouissement de l'étudiant.
  - Autonomie.
  - Responsabilisation.
2. En aidant les jeunes à construire leur savoir, les amener à prendre une place active dans la vie professionnelle. ....
  - Construire leur savoir.
  - Prendre place dans la vie professionnelle.
3. Préparer les étudiants à leur rôle de citoyens responsables au sein de la société notamment en développant la dimension collective, au travers des principes de solidarité et d'éthique. ....

**Chapitre 2 : Des pistes pour favoriser la mise en pratique des objets définis.**

1. Informations, orientation et accompagnement des étudiants. ....
2. L'établissement. ....
3. Les structures de formation. ....
4. Les contenus et méthodes de formation. ....
5. Les formateurs. ....
6. Les étudiants. ....

**En guise de conclusion.** .....

**Annexe bibliographique.** .....

**Cadre de la réflexion.**

Le Conseil de l'Education et de la Formation a pris connaissance de différents documents se rapportant en tout ou en partie à l'enseignement supérieur<sup>1</sup>. Parmi ces documents, il en est qui ne concernent que les enseignements de type court et de type long et ignorent donc l'enseignement dispensé dans les universités. Certains privilégient l'objectif de l'insertion professionnelle pour l'orienter vers une immédiateté parfois en opposition avec la réalité socio-économique.

Par ailleurs, ils correspondent tous à une situation antérieure à l'adoption du décret organisant l'enseignement supérieur hors Université en Hautes Ecoles.

L'existence des trois types d'enseignement supérieur est non seulement confirmée mais réprécisée, par voie de décrets, en 1994 pour l'Université et en 1995 pour les Hautes Ecoles (Types court et long) : de ce fait, deux filières ont donc ainsi été créées au sein de l'enseignement supérieur : celle des Universités et celle des Hautes Ecoles. Ces décrets ont également mis l'accent sur la triple mission de l'ensemble de l'enseignement supérieur : formation initiale, service à la société et recherche.

D'autre part, si l'enseignement supérieur qui touche exclusivement un public d'adultes est pour l'instant essentiellement fréquenté par des étudiants en formation initiale, il est appelé à jouer un rôle grandissant de formation continue - continuée ou complémentaire - : un des objectifs de la Commission européenne est en effet de développer « l'éducation tout au long de la vie ».

De plus en plus, l'enseignement supérieur devra pouvoir répondre aux besoins nécessités par le recyclage des personnes actives ou le souhait d'actualisation des connaissances et permettre à ceux qui le souhaitent d'enrichir leur savoir dans une optique de contribution au savoir général de la population.

Enfin, il faut prendre en compte le développement de l'enseignement supérieur de Promotion sociale qui est appelé à jouer un rôle croissant dans cette perspective.

Un tel décloisonnement des publics oblige évidemment à tenir compte de la maturité, des connaissances et de l'expérience acquise par les étudiants issus de ces différents types de population.

**A la lumière de ces nouvelles données, il est donc opportun de se livrer à une réactualisation des objectifs de l'enseignement supérieur et il convient de les situer en harmonie et en continuité avec les objectifs définis antérieurement par le CEF pour les autres niveaux d'études.**

Il n'en demeure pas moins que l'enseignement supérieur, quelle que soit la voie de formation concernée<sup>2</sup>, a en tant que tel une finalité propre, différente de celle des autres niveaux d'enseignement. Il s'agit notamment de préparer les futurs diplômés à prendre une place active dans la vie sociale et à exercer une profession, en qualité de responsables ou de cadres.

---

<sup>1</sup> La liste des documents consultés figure en annexe bibliographique.

<sup>2</sup> En ce compris, l'enseignement artistique de niveau supérieur.

La formation qui y prépare doit répondre à certaines exigences de principe, communes à tout l'enseignement supérieur mais que l'on retrouve sous des expressions diverses dans chacune de ses formes.

Les missions attribuées à l'enseignement supérieur - recherche, formation initiale, formation continuée, services à la société - incluent, particulièrement à l'Université, des travaux d'expertise qui sont parfois sans lien direct avec la fonction d'enseignement de l'institution.

Le présent document définit des objectifs et parle de missions lorsqu'elles sont en relation avec la problématique de l'enseignement. Ce texte ne s'attache pas à cadrer toutes les tâches de l'enseignement supérieur mais spécifiquement celles qui sont axées sur l'enseignement.

**Mais il ne suffit pas de définir des objectifs, il faut aussi tracer les voies et moyens pour les atteindre.** Le deuxième chapitre - sans vouloir être exhaustif - évoque des passages obligés sur le chemin des objectifs : ils concernent l'orientation et l'accompagnement des étudiants, des facteurs institutionnels, des structures favorisantes, des procédures et méthodes à privilégier, la formation des formateurs, le statut des étudiants.

Cependant, même lorsqu'ils sont accompagnés de pistes de concrétisation, les objectifs tels qu'ils sont définis risquent bien de ne rester que des vœux pieux si les acteurs de l'enseignement ne se mobilisent pas pour les rendre opérationnels.

Il incombe tout particulièrement à la responsabilité des P.O. de faire en sorte que la pratique des objectifs soit à la hauteur des intentions qui ne peuvent être exprimées ici que sur un plan théorique.

## **Chapitre 1. Des objectifs communs à tous les types et à tous les publics de l'Enseignement Supérieur et leurs applications spécifiques.**

### **A. INTRODUCTION.**

- **Un enseignement non obligatoire, s'adressant à des adultes.**

Il s'agit là d'une caractéristique de base de l'enseignement supérieur.

L'étudiant s'inscrivant dans l'enseignement supérieur a droit à une information complète sur les objectifs poursuivis par cet enseignement. Il importe qu'il y adhère, et les fasse siens pour s'impliquer en acteur responsable dans la formation. La reconnaissance de ces objectifs constitue un contrat moral entre l'établissement et l'étudiant.

Plus particulièrement, comme c'est le cas le plus souvent dans l'enseignement de Promotion sociale<sup>3</sup>, certaines formations s'adressent à des étudiants adultes qui ont déjà réalisé leur insertion - parfois même de longue date - au sein de la société et apportent donc un vécu important, y compris sur le plan professionnel. La concrétisation du projet de vie de ces étudiants ne se destine pas seulement à réaliser leurs aspirations, mais bien plus à les aider à effectuer une réorientation dans leurs études ou une réinsertion valorisant leurs acquis antérieurs.

- **Des objectifs communs à tout l'enseignement supérieur.**

Une définition actualisée des objectifs de l'enseignement supérieur sous-tend la nécessité de considérer celui-ci dans sa globalité : il importe d'envisager d'abord chacun des objectifs généraux dans le cadre d'un projet éducatif commun, d'évoquer occasionnellement leur importance et leur adéquation à chaque composante, puis de déterminer, si nécessaire, les spécificités propres aux trois formes d'enseignement supérieur.

Une telle option - en dépit des difficultés existantes - permettra de contribuer à dépasser les clivages existant entre les formes d'enseignement supérieur et de s'inscrire dans la perspective de l'établissement de synergies constructives qui mettront progressivement fin au cloisonnement et à un fonctionnement concurrentiel qui ne profite à personne.

Par ailleurs, la reconnaissance des spécificités, dans un climat de respect mutuel et de recherche d'articulations, ne peut entraîner une hiérarchisation entre les différentes formes d'enseignement supérieur.

- **Les interrelations entre les différents objectifs : esprit de la définition.**

¶ Les objectifs généraux de l'enseignement supérieur ainsi que les objectifs spécifiques aux différentes formes de ce même enseignement s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'enseignement tels qu'ils ont été définis par le CEF.

---

<sup>3</sup> Comme l'explique l'article 11 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale :  
« les sections répondent à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation.

Elles visent à la fois à :

1° faire acquérir les capacités liées aux niveaux de qualification correspondant à l'exercice d'un métier ou d'une profession;  
2° faire acquérir les capacités permettant l'admission dans un processus de formation ou d'éducation ».

- ✚ Les objectifs particuliers à l'enseignement supérieur.  
Ces objectifs sont présentés ici formellement dans le même ordre que celui qui a été adopté pour les objectifs généraux de l'enseignement. Cette présentation ne signifie pas une intention de hiérarchiser les objectifs. En réalité elle est seulement didactique puisque **les trois grands objectifs présentés ci-dessous distinctement doivent, dans les faits, être intégrés les uns aux autres** tant dans le cursus scolaire qu'à l'intérieur de chaque cours. Ils peuvent être poursuivis la plupart du temps simultanément au cours des diverses activités et missions de l'enseignement supérieur; ils sont interdépendants et réalisent en étroite interaction la formation des individus. La finalité de base de l'enseignement supérieur est bien de permettre aux personnes de s'insérer activement et avec intelligence dans la société; les objectifs d'épanouissement personnel et de développement de la citoyenneté sont à articuler autour de cette première finalité. C'est l'ensemble des objectifs poursuivis en même temps et de manière globale qui concourt à former des personnalités épanouies et dynamiques, des gens compétents et soucieux de leur rôle de citoyens au sein même des fonctions qu'ils occupent en synergie avec le reste de la société.
- ✚ Les objectifs de l'enseignement secondaire et les objectifs de l'enseignement supérieur.  
L'enseignement supérieur ne construit pas sur un terrain vierge. **Il s'appuie sur les acquis des formations antérieures** en mettant l'accent sur les développements et les exigences qui lui sont propres tant dans le domaine des savoirs théoriques que dans celui des savoir-faire et savoir-être.

## **B. DEFINITION ET EXPLICITATION DES OBJECTIFS.**

### **1. Promouvoir le développement et l'épanouissement de l'étudiant, notamment en favorisant le développement de son autonomie et de sa responsabilisation.**

*Tout comme dans les autres niveaux d'enseignement, les formateurs de l'enseignement supérieur, doivent avoir le souci d'assurer le développement et l'épanouissement de l'étudiant en le respectant en tant qu'individu et en valorisant les qualités et les rythmes de chacun. Les formateurs ne doivent pas oublier de prendre également en compte le fait qu'ils s'adressent à des adultes.*

#### **1.1. Développement de l'étudiant.**

- ◇ Assurer la capacité de saisir la signification des choses dans leurs implications multiples et systémiques, de comprendre et de créer.  
« ... à travers la maîtrise des savoirs, même des savoirs disciplinaires, la vraie formation devrait être celle qui s'acquiert avec de la distance, de la largeur, de la profondeur, des horizons de référence, des liens avec les autres savoirs et leurs modes d'appréhension. » (Donnay et Romainville - 1996).
- ◇ Développer et transmettre l'héritage culturel par l'acquisition de connaissances générales.

La nécessité d'une professionnalisation des études ne peut pas laisser au second plan l'importance de la transmission d'une « culture des savoirs », comme l'a écrit C. Thelot (1992).

Si la faculté d'adaptation est désormais considérée comme importante, elle ne peut que s'enrichir de l'intégration d'une culture générale qui contribue à développer la capacité de réinvestir dans un autre contexte le savoir collecté dans un contexte donné.

La Communauté scientifique et en particulier l'Université doivent être le moteur et le garant de la conservation et du développement d'un savoir de haut niveau. Par sa contribution, l'Université aide ainsi à assurer la communication sociale et la transaction entre les gens dont la qualité passe aussi par la transmission de l'héritage culturel, et donc par des formes de contenus fortement légitimées.

- ◇ Viser la maîtrise de la langue française orale et écrite en vue de communiquer efficacement.

Cet outil doit servir la communication au sens large en aidant à prélever les informations et à les transmettre.

- ◇ Développer les capacités génératrices du savoir.

La formation intellectuelle prodiguée par tout enseignement supérieur doit viser les capacités qui généreront à leur tour de nouveaux savoirs, c'est-à-dire « *l'acquisition d'outils conceptuels, l'intelligence de l'évolution de la problématique, la maîtrise des théories intégratrices, le sens de l'innovation et de la créativité, une volonté de rechercher les fondements des disciplines et de leurs méthodes, une capacité de critique, la compréhension de l'évolution internationale et interculturelle des sociétés* » (Donnay et Romainville - 1996), ainsi que le développement de l'attitude scientifique.

## **1.2. Epanouissement de l'étudiant.**

- ◇ Mobiliser la créativité individuelle.

Cette qualité, encore trop étouffée dans l'ensemble du système éducatif, ne peut être ignorée et devrait au contraire trouver dans l'enseignement supérieur une occasion d'investissement productif. L'étudiant n'est pas là pour reproduire intégralement les savoirs transmis mais pour enrichir ses références et ainsi être amené à concevoir lui-même des synthèses, des idées nouvelles susceptibles de déboucher sur des productions innovantes.

Les travaux réalisés en partenariat de différents acteurs - étudiants, corps professoral, monde socio-professionnel ...- concourront à l'expression de la créativité individuelle s'ils associent les étudiants en tant qu'interlocuteurs à part entière et non comme des agents d'exécution de projets négociés par d'autres.

- ◇ Assurer la conception et le développement du projet de vie.

Des parcours de formation individualisés doivent permettre la réalisation des aspirations personnelles des étudiants, et les aider à concevoir et à développer leur projet de vie à travers un processus d'apprentissage entamé bien avant leur arrivée dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les étudiants directement issus du secondaire, on devrait pouvoir compter sur les bénéfices d'une bonne orientation et de la maturation progressive de leur projet de vie au cours de l'enseignement secondaire.

Leur implication personnelle se révèle d'autant plus importante qu'ils subissent consciemment ou inconsciemment l'influence non négligeable du contexte économique extérieur et des engouements sporadiques divers pour telle ou telle orientation d'études. C'est pourquoi la prise en compte de l'intérêt des étudiants doit faire partie des préoccupations des formateurs.

### **I.3. Autonomie.**

◇ Viser le développement des capacités d'auto-formation.

L'auto-formation pourra se réaliser, entre autres, grâce aux possibilités induites par les nouvelles technologies notamment pour favoriser l'accès aux informations et à leur communication. Ceci implique naturellement une certaine maîtrise des technologies et des attitudes nécessaires pour en profiter.

*« La maîtrise des technologies de l'information et de la communication est perçue comme une nécessité universelle pour l'avenir » (Commission des Communautés Européennes - 1991).*

L'entraînement à la démarche heuristique, à la lecture critique ainsi qu'à l'effort de formalisation et de réflexion fournira aux étudiants des outils d'auto-formation.

◇ Viser le développement de l'autonomie intellectuelle.

Cette autonomie doit être conçue comme un « rapport dialectique entre convictions et sens critique » (C. Thelot), ce qui implique l'entraînement à penser par soi-même, à construire son propre jugement.

◇ Encourager et aider l'étudiant à une gestion positive et constructive de sa vie d'étudiant.

Celle-ci comporte des aspects cognitifs, sociaux et culturels et tous devront être pris en compte. A ce niveau d'études, la gestion du temps revêt une importance capitale comme facteur de réussite.

### **I.4. Responsabilisation.**

◇ Structurer la formation en unités capitalisables et construire une architecture de passerelles entre les différentes formes d'enseignement<sup>4</sup>.

Une telle structure permettra de valoriser tout l'acquis du cursus.

Les passerelles horizontales et verticales articulant la complémentarité des différentes formes d'enseignement supérieur permettront aux étudiants de passer d'une orientation d'études à une autre, de passer du Type court au Type long, du Type long à l'Université, du Type court à l'Université et vice-versa.

Une information claire et complète sur toutes les possibilités existantes favorisera une utilisation réfléchie et intelligente de ces passerelles par les étudiants.

Cette modulation du rythme des études devrait encourager l'étudiant à construire lui-même son parcours académique et à devenir davantage acteur, co-responsable de sa propre formation.

---

<sup>4</sup> Lire à ce sujet les propositions contenues dans les Avis du CEF adoptés précédemment : « *Les passerelles entre les différentes formes d'enseignement supérieur - Constats et principes* » (29 mars 1996) et « *La problématique du décrochage, de la remédiation et de la réorientation au cours de la première année d'enseignement supérieur* » (7 juin 1996).

La modularisation présentant un danger d'émiettement des connaissances et d'allongement anormal des études, il faudra donc veiller à la cohérence de la formation, aux possibilités d'intégration des connaissances et d'approches pluridisciplinaires.

## **2. En aidant les jeunes à construire leur savoir, les amener à prendre une place active dans la vie professionnelle.**

*Dans chacune des formes d'enseignement supérieur, en fonction de ses finalités, la formation assure le développement des valeurs de civilisation, la progression des sciences, des techniques, des technologies et la réflexion critique sur ces domaines.*

### **2.1. Construire leur savoir.**

#### ◇ Assurer l'acquisition des outils intellectuels indispensables.

Il s'agit de développer les outils qui permettront à l'étudiant de construire son savoir : sens de l'analyse, de la synthèse, du contexte global, de la dimension historique, de la dimension épistémologique et critique... « *L'archéologie d'un savoir est essentielle* » (Michel Foucault).

La gestion de l'information est également fondamentale à fortiori dans une société où elle devient pléthorique. Chacun devra donc apprendre à construire sa propre structure d'information: acquisition des moyens de transformer en savoir l'information stockée et découverte, de décortiquer cette information et de la replacer dans sa genèse et dans son contexte, de la resituer dans l'évolution des problématiques, de la critiquer et de l'intégrer dans une démarche personnelle et scientifique. (d'après Donnay et Romainville, 1996).

#### ◇ Développer la recherche.

Celle-ci est, dans son essence même, un processus de construction du savoir qui favorise la pensée créatrice et exige observation, analyse, synthèse, rigueur.

Tout projet de recherche bien piloté constitue une démarche d'apprentissage privilégiée, puisqu'il oblige à mettre en oeuvre des connaissances, des concepts, des procédures analytiques dans une logique de résolution de problème : « **la recherche est, parmi d'autres, un mode d'appropriation active de connaissances de base et d'outils conceptuels** » (Ph. Perrenoud, 1991).

Par ailleurs, les activités de recherche en cours de formation sont un modèle d'articulation théorie-pratique : par exemple, au travers de coopérations entre les secteurs marchand ou non-marchand et l'enseignement supérieur, on peut développer une initiation à l'utilisation future des productions de la recherche dans l'activité professionnelle.

Elles permettent non seulement de susciter la pluridisciplinarité mais aussi de favoriser les collaborations interdisciplinaires.

La recherche conduit à la formation continuée des enseignants et assure l'actualisation des enseignements.

La recherche doit exister dans les trois formes d'enseignement supérieur et son importance dépend de paramètres liés à leurs missions et à leur mode de financement respectif.

**La recherche dans le Type court** part d'une problématique de terrain, sur laquelle elle est directement ancrée. Elle suscite des démarches de résolution de problèmes et développe des attitudes de questionnement, des capacités d'observation, d'analyse de composants, de description contextualisée, de réflexion critique. Elle stimule l'utilisation de modèles théoriques et le développement de dispositifs innovants. La publication et la diffusion des résultats devraient être encouragées afin que ceux-ci puissent être connus, reconnus valides et fiables, et intégrés dans la pratique et dans l'enseignement.

**La recherche dans le Type long et à l'Université** a pour premier objet la production méthodique d'un savoir reconnu comme nouveau par la communauté scientifique, destiné à être diffusé tant dans ses résultats que dans ses méthodes.

\* **Dans le Type long**, la recherche est centrée principalement sur les applications et les projets à finalités plus immédiatement tournées vers le milieu professionnel. Elle exploite au mieux les connaissances de la recherche fondamentale et dresse la route, toujours exigeante, de sa mise en pratique.

Elle axe essentiellement son ingéniosité sur l'élaboration et sur le développement des méthodes permettant de satisfaire les besoins d'innovation attendus de l'environnement socio-économique.

La recherche appliquée constitue une facette importante de cet enseignement de niveau universitaire.

\* **A l'Université**, les activités se nourrissent de la recherche: celle-ci constitue une composante fondamentale de cette forme d'enseignement. Il s'agit d'activités obligatoires, indissociables de l'enseignement, essentiellement dans le développement de la recherche fondamentale et appliquée et la formation de chercheurs.

La fonction « recherche » y est valorisée et objectivement évaluable (critères de reconnaissance internationale); elle contribue à construire la réputation de l'individu et de l'institution.

L'université a également pour mission de former les étudiants à la recherche. Lorsque les étudiants ne font pas eux-mêmes de la recherche, ils peuvent au moins être en contact avec ceux qui en font dans le cadre académique.

Par ailleurs, l'aspect « création de savoirs » par la recherche est principalement dévolu aux doctorants et au personnel scientifique et académique.

**Au-delà des spécificités, des complémentarités et des articulations sont à établir entre les différents types d'enseignement supérieur tout en évitant les hiérarchisations au niveau des personnes. L'Université peut fournir aux autres types d'enseignement son expertise dans certains domaines et sa logistique, tandis que l'enseignement hors université peut apporter, par exemple sa meilleure connaissance des terrains d'application.**

**C'est particulièrement dans le domaine de la recherche que des synergies devraient se multiplier. La recherche bénéficie d'une situation privilégiée à l'Université, grâce aux ressources humaines qui lui sont accordées, au financement des projets et des chercheurs, aux moyens de logistique indispensable dont elle dispose pour mener à bien les travaux.**

## **2.2. Prendre place dans la vie professionnelle.**

L'enseignement supérieur prépare les étudiants à leur insertion dans la vie professionnelle en assurant une formation large et spécialisée.

\* Pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

¶ Dans les domaines des savoirs et des savoir-faire.

### **Une formation de type généraliste**

Cette formation s'avère indispensable en raison d'une part, de l'accélération prodigieuse de l'évolution des connaissances et d'autre part, des perspectives de l'emploi qui obligent les travailleurs à des adaptations et reconversions multiples.

Elle constitue le ciment indispensable qui doit assurer le soutien de toute forme de spécialisation. Il est inconcevable aujourd'hui de se contenter de former des spécialistes pointus aux connaissances étroites destinées rapidement à l'obsolescence

On ne peut qu'insister sur la nécessité d'une formation générale pluri et interdisciplinaire

**Cette formation de type généraliste inclura pour chaque orientation particulière les disciplines de base articulées aux savoirs spécifiques.**

**On sera particulièrement attentif à donner du sens aux activités et on veillera à ce que les apprentissages soient contextualisés de façon à ce que les étudiants puissent mobiliser les savoirs et les savoir-faire dans des situations de vie.**

### **Mais également une formation spécialisée**

Les aspects théoriques et pratiques - par ailleurs indispensables -, spécifiques à un champ disciplinaire, ou particuliers à l'exercice d'une profession, serviront de point d'ancrage à la formation sur les méthodes, les outils intellectuels plutôt que de viser à constituer un savoir encyclopédique ou par trop pointu.

Cette formation veillera à l'intégration des connaissances; elle sera large et spécialisée à la fois si elle dépasse les cloisonnements disciplinaires pour s'ouvrir à la complexité (E. Morin), à l'analyse des problèmes de société et de la science.

Elle passe donc par un apprentissage basé sur des problèmes, par l'analyse de la complexité du système et par un va-et-vient théorie-pratique.

Cette conjonction de formation de type généraliste et spécialisée assurera la **professionnalisation** en développant des capacités d'adaptation et d'ouverture, des possibilités d'actualisation, des compétences critiques tout en englobant les dimensions éthique, environnementaliste et déontologique.

Assurer la professionnalisation, c'est aussi apprendre à mettre en oeuvre des savoirs dans des champs d'activité porteurs d'une rentabilité quelconque (ou sociale ou économique) mais des savoirs dont on connaît la construction, l'épistémologie et sur lesquels on porte un regard critique et un souci permanent d'adaptation.

– Dans le domaine des savoir-être.

Toute profession s'exerce dans un système de relations sociales: la formation devra également prendre en compte la dimension relationnelle et développer les qualités humaines nécessaires à une intégration sociale réussie.

– L'insertion dans la vie professionnelle.

Celle-ci se prépare plus précisément au travers de la **formation pratique sur le terrain** qui met l'étudiant en contact avec les réalités quotidiennes d'un métier dans toutes ses facettes, tant techniques que relationnelles. Les stages, lieu d'articulation théorie-pratique, favoriseront une maturation rapide grâce à une prise directe sur le vécu .

– Un aspect particulier : la mission de service à la société.

Dans l'optique de leur mission d'enseignement, les institutions d'enseignement supérieur se doivent de dépasser leur rôle en formation initiale et assumer des responsabilités à l'égard des diplômés. A cet effet, elles s'impliquent dans la formation continuée et répondent à des demandes d'expertise ou d'interventions diverses formulées entre autres par ces diplômés.

\* Finalités spécifiques à chacune des trois formes d'enseignement supérieur.

**L'enseignement de type court** <sup>5</sup> doit former à un haut niveau des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches. Il assure des bases intellectuelles, scientifiques, techniques et humaines par l'approche simultanée de la théorie et de la pratique. Il s'adresse à un public plus motivé par l'action concrète que par une démarche essentiellement théorique. La formation qu'il dispense doit aussi permettre une efficacité opérationnelle plus immédiate.

Les fondements théoriques sont choisis en fonction de la formation générale et de la préparation à la profession; les applications sont abordées le plus tôt possible.

Une partie importante des études est consacrée à la formation pratique : laboratoires et exercices dans l'établissement, stages à l'extérieur, travaux de composition ...

D'emblée, l'étudiant sera confronté avec les réalités qu'il rencontrera dans l'exercice de la profession (contacts avec les personnels, les institutions, les appareillages...).

**L'enseignement de type long** <sup>6</sup>, prépare à l'exécution de tâches conceptuelles et créatrices, à la transposition et à la réalisation de résultats de travaux de recherche et à des missions qui exigent un haut niveau de technicité.

Il forme des responsables de fonctions de haute qualification, il insiste sur le contact nécessaire avec la réalité de la vie professionnelle.

Utilisant une approche fondée sur le concret, cet enseignement dispense une formation qui intègre les connaissances abstraites, les sciences, les techniques et les réalités de la vie professionnelle du futur diplômé.

Dans l'état actuel des choses, le premier cycle assure une formation de base polyvalente pour la catégorie d'enseignement concernée et, à travers cette formation, s'oriente vers les applications possibles.

Le second cycle vise à conférer au futur diplômé une certaine spécialisation tout en maintenant à la formation un caractère multidisciplinaire.

<sup>5</sup> Cf. Art. 14, § 2 du décret du 5 août : « L'enseignement supérieur de type court associe sur le plan pédagogique la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire occupant un temps à déterminer par le projet pédagogique, social et culturel ».

<sup>6</sup> Cf. Art. 17, § 2 du décret du 5 août 95 : « La pédagogie de l'enseignement supérieur de type long se fonde sur l'induction et procède par étapes : expérimentation - concepts scientifiques - applications et projets. La formation est à la fois opérationnelle et proche du concret d'une part, conceptuelle et rigoureuse, d'autre part. »

L'enseignement supérieur de type long accorde une place importante au contact avec les milieux professionnels, aux mémoires, aux projets, aux travaux de fin d'études, aux stages, aux séminaires... Il prolonge ces contacts par des mises au point, des recherches appliquées ou de haute technicité et, lorsque sa spécificité l'y conduit, il est amené à susciter la création artistique.

**L'Université** associe de façon étroite et nécessaire l'enseignement et la recherche. De plus, elle assure divers services spécifiques à la communauté, notamment dans le cadre de contrats de recherche. Interdisciplinaire par définition, l'Université a pour finalité de conserver, diffuser, et faire progresser les connaissances. Tout en préparant à certaines professions (avocat, notaire, médecin, pharmacien, médecin vétérinaire, ingénieur civil, ingénieur agronome, enseignant ...), les études assurent une formation plus large que celle requise par la fonction exercée.

### **3. Préparer les étudiants à leur rôle de citoyens responsables au sein de la société notamment en développant la dimension collective, au travers des principes de solidarité et d'éthique.**

*Les étudiants sont des adultes majeurs au sens de la loi et donc, par essence, des citoyens responsables. Le renforcement des actions et la réflexion sur les attitudes et les comportements caractéristiques d'une participation à la vie de la cité au sens large sont bien l'apanage de l'enseignement supérieur.*

*Les activités qui se déroulent sur les lieux de formation provoquent un bouillonnement de culture politique, artistique, littéraire, philosophique, scientifique ... dont la richesse est à exploiter.*

#### ◇ Favoriser la pratique de la citoyenneté responsable en vivant la démocratie au sein même des institutions de formation.

La participation des étudiants et des enseignants aux différentes instances de participation et de décision s'avère donc nécessaire : outre l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, elle vise l'exercice de la citoyenneté des acteurs. Elle n'est ainsi que l'adéquation de l'institution scolaire à la citoyenneté fédérale, régionale et communautaire, provinciale et communale.

En participant à la construction du système de formation, les étudiants font également acte de citoyenneté.

#### ◇ Ouvrir la formation aux dimensions éthiques et déontologiques.

Pour former un professionnel qui sache allier l'action à une réflexion citoyenne, il s'agira de connaître la fonction humaine de ce que l'on fait, de lui porter un regard critique, d'en mesurer les conséquences sur l'homme (groupes humains proches mais aussi dimensions régionales et universelles), et son environnement, de conduire une réflexion philosophique sur l'activité professionnelle.

*« Préparer à un métier, développer des compétences ne signifie pas une aliénation de la personne à la fonction mais invite, au contraire, à cerner la relation dynamique qui unit le professionnel à la situation dans laquelle il exerce ses talents » (Saussez et Paquay - 1996).*

Les problèmes de société seront analysés dans les approches systémiques de contenus des différents champs disciplinaires.

◇ Développer la dimension collective, notamment au travers des principes de solidarité et d'éthique.

Le climat dans lequel se déroule la formation est souvent fortement entaché d'individualisme. Le pôle enseignant doit sortir de cet individualisme pour travailler, à son niveau et dans sa relation avec les étudiants, la dimension collégiale et le respect mutuel. Les méthodologies de formation devraient favoriser le travail en équipe des étudiants, basé sur l'interaction mutuelle et conçu de manière constructive pour tous, en considérant l'organisation des tâches et les responsabilités partagées.

Le sens de la collectivité doit dépasser le contexte académique, il s'acquiert aussi sur le plan local en créant des partenariats avec différents champs d'activités : relation égale et ouverte où chacune des parties reconnaît la valeur des services apportés par l'autre partie.

De même, vu la mondialisation de l'économie et l'élargissement des frontières européennes, il pourrait être opportun de conjuguer les trois objectifs généraux de l'enseignement (sur le plan local comme sur les plans régional, communautaire et fédéral, européen ou mondial) de la manière suivante : l'enseignement supérieur doit faire comprendre à l'étudiant que son énergie créatrice peut répondre aux besoins de la société mondiale et qu'il doit se mettre au service de la satisfaction prioritaire des besoins de base - matériels comme immatériels - de la population mondiale.

◇ Ouvrir à la coopération internationale en favorisant les échanges culturels.

La participation aux programmes européens et les dynamiques de coopération internationale aident à dépasser les particularismes non seulement au niveau des peuples et des nations mais aussi sur le plan local entre les divers types d'institutions.

## Chapitre 2. Des pistes pour favoriser la mise en pratique des objectifs définis.

### 1. INFORMATION, ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS.

*La réalisation effective d'une politique d'orientation-information performante au service des étudiants.*

- **Le choix des études.**

- **L'orientation-information au niveau du secondaire.**

La dynamique "Orientation-Information" devra être rendue opérationnelle au cours de l'enseignement secondaire au travers d'une aide à la construction progressive du projet de vie de l'élève et par une information large et objective, la plus concrète possible, sur tous les choix de métiers et d'études. Une pluralité de moyens seront mis à la disposition des étudiants dès avant les études supérieures (services d'aide à l'orientation, services d'information, outils informatiques, tests informatifs...) <sup>7</sup>.

Les enseignants du secondaire devraient être impliqués dans cette politique d'orientation-information de leurs élèves et recevoir une formation dans ce sens.

- **L'orientation-information au niveau du supérieur.**

Au-delà des démarches d'information et même d'orientation effectuées par des services extérieurs à la pratique enseignante, il est nécessaire que les enseignants du Supérieur se préoccupent également de l'orientation de leurs étudiants.

La motivation de l'étudiant est un facteur primordial de réussite; il est donc essentiel que l'étudiant puisse confronter ses attentes au réel, qu'il assoie cette motivation qui a entraîné son choix d'études et qu'il puisse ensuite la maintenir au cours de celles-ci.

L'enseignement supérieur poursuivra le travail commencé au Secondaire sur la dynamique vocationnelle. Dans ce but, des activités spécifiques devraient être mises en place sous forme de modules pendant le premier quadrimestre : ces activités aideraient les étudiants à gérer leurs représentations des études et des métiers tout en leur fournissant l'occasion de prendre contact avec des milieux professionnels auxquels ces études les destinent. Des réorientations seraient alors encore possibles. Toutefois, force est d'admettre que la pratique habituelle rend difficile actuellement le développement de ces dispositifs de mises en contact multiples dans le champ des études et des professions.

Dans le cadre de ce premier quadrimestre, des séminaires devraient également entraîner les étudiants aux démarches de travail propres à l'enseignement supérieur.

A l'intérieur de leurs orientations spécifiques, les professeurs se mettront à l'écoute des aspirations des jeunes par exemple à l'occasion de séminaires en groupes restreints et de travaux individualisés; ils auront de plus le souci constant de donner un sens aux contenus qu'ils abordent dans les différents cours. Les travaux personnels des étudiants peuvent être un moyen de les impliquer dans un rôle d'acteurs vis-à-vis de l'enseignement qu'ils vivent.

Toutes ces démarches permettront une prise de conscience et une remise en question des différents partenaires concernés par l'orientation des étudiants, y compris les concepteurs de programmes.

---

<sup>7</sup> Cf. l'avis rendu par le CEF le 24 mai 96 « *De l'Enseignement Secondaire à l'Enseignement Supérieur Orientation - Information* ».

- **Le passage du Secondaire au Supérieur.**

- **L'intensification des interactions et de la continuité entre les enseignements secondaire et supérieur.**

Dans ce but, il est nécessaire de prévoir des lieux de rencontre entre les acteurs des enseignements secondaire et supérieur pour diminuer les difficultés de la transition entre ces deux niveaux d'enseignement.

Les professeurs du Secondaire devraient établir des contacts réguliers avec les professeurs du Supérieur sur le plan des contenus abordés et des méthodes pratiquées de part et d'autre. Ces relations devraient aider à dépasser la simple information des jeunes telle qu'elle est conduite au cours des multiples séances d'information et « salons » organisés pour les rhétoriciens .

- **La question des pré-requis.**

Le type et le niveau d'aptitudes pré-requises pour réussir dans les différentes options d'études devraient être définis en concertation entre le Secondaire et le Supérieur. Ces niveaux de pré-requis devraient être communiqués aux étudiants.

Des tests informatifs <sup>8</sup> facultatifs mettant en jeu les différents objectifs spécifiques visés devraient être proposés aux étudiants. Choisir de s'y impliquer serait de leur responsabilité. Ces tests seraient assortis de séminaires de remédiation.

Parmi les pré-requis, ce sont ceux qui touchent aux compétences transdisciplinaires qui sont le plus opportuns, parmi lesquelles particulièrement la capacité à rechercher et à utiliser l'information ainsi que l'acquisition d'une maîtrise suffisante de la langue française.

- **Les modules propédeutiques.**

Dans une perspective d'école de la réussite, l'existence de modules propédeutiques fournirait aux étudiants, dont le cursus suivi dans le Secondaire n'a pas assuré la maîtrise des pré-requis nécessaires à une réussite dans telle option du Supérieur, l'occasion de compléter leur formation et d'adapter ainsi celle-ci à leurs motivations actuelles.

Par ailleurs une information sur le budget-temps qui devra être affecté par l'étudiant à ses études suivant l'orientation choisie devrait être assurée.

- **Les mesures d'accompagnement et de remédiations dans le Supérieur.**

**L'organisation d'un système d'accompagnement et de remédiations** pour aider les étudiants à atteindre les objectifs visés.

La gestion de l'information et la capacité générale de communication indispensables à la réalisation des objectifs nécessitent une maîtrise qualifiée de la langue véhiculaire qu'un certain nombre d'étudiants ne possèdent pas suffisamment. Par ailleurs, les formations spécialisées ne peuvent donner en elles-mêmes tout l'abc des outils intellectuels et des méthodes de travail, même si elles ont, parmi leurs objectifs, le développement de ceux-ci. Il est donc nécessaire que les établissements de formation veillent à offrir aux étudiants en difficulté dans ces domaines des séminaires d'accompagnement.

---

<sup>8</sup> Lire à ce sujet l'Avis du CEF du 7 juin 1996 « *La problématique du décrochage, de la remédiation et de la réorientation au cours de la première année de l'enseignement supérieur* » qui développe plus longuement ce problème.

Dans le domaine des technologies nouvelles, le degré d'accès diffère également suivant les étudiants (origine scolaire et familiale); ceci oblige les établissements à mettre en oeuvre les stratégies nécessaires (formation et matériel) pour que chacun jouisse d'une familiarisation minimale.

Par ailleurs, si, comme nous le suggérons ci-dessus, des tests informatifs sont organisés, ils déboucheront sur des offres de remédiation pour les étudiants qui s'estiment en difficulté.

## 2. L'ETABLISSEMENT.

- Il est indispensable que chaque établissement, en collaboration avec tous ses acteurs, fixe les objectifs qu'il poursuit, détermine les moyens d'y parvenir et en assure une communication claire<sup>9</sup>.
- **La mise en place d'un système récurrent d'évaluation de la qualité** doit permettre aux acteurs eux-mêmes - aidés d'experts extérieurs - de contrôler l'opérationnalisation des objectifs dans l'établissement. Elle aura pour but « l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé et des programmes d'études »<sup>10</sup> et doit viser à rendre le système plus performant en référence aux objectifs généraux et spécifiques de l'enseignement supérieur et au projet institutionnel défini par ailleurs.  
Les indicateurs de qualité, proposés par le CEF dans son avis repris en note, selon les grands types de variables (institutionnelles, contextuelles, de présage, de processus, et produits) permettent d'apprécier la réalisation des objectifs tels qu'ils ont été définis.
- **L'auto-évaluation sera à la base du système d'évaluation de la qualité dans les établissements et un regard externe sera porté sur celle-ci.** Cette auto-évaluation se fera en concertation et prendra en compte les paramètres locaux, elle contextualisera donc les objectifs. Elle devrait inciter à une réflexion sur les cursus proposés et déboucher sur des adaptations progressives tant au niveau des structures de formation qu'en ce qui concerne le projet institutionnel. Le processus d'évaluation en lui-même et l'implication de tous les acteurs dans celui-ci paraît plus important que les résultats ou conclusions auxquels il aboutit.  
Ce type d'évaluation exige la disponibilité de ressources, tant humaines que financières.
- **Les décisions de fonctionnement devraient être prises au plus près du niveau d'organisation** où elles sont mises en oeuvre.

## 3. LES STRUCTURES DE FORMATION.

- **L'établissement d'un système de passerelles entre les différentes formes d'enseignement supérieur et entre les diverses spécialités à l'intérieur d'une même forme.**  
Une architecture de passerelles doit permettre une réorientation dans un autre cursus académique pour un étudiant démotivé ou en situation d'échec après la réussite d'une ou de plusieurs années d'études dans l'enseignement supérieur. Elle doit également promouvoir le suivi de formations complémentaires pour un diplômé, dans une logique de formation globale et de participation active à son cursus<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Dans les Hautes Ecoles, le Projet Pédagogique Social et Culturel sera progressivement ajusté au sein du Conseil pédagogique.

<sup>10</sup> Cf. l'avis rendu par le CEF les 26 avril et 7 juin 96 « *Enseignement Supérieur : Université et Hautes Ecoles - L'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur* ».

<sup>11</sup> Cf. l'avis rendu par le CEF le 29 mars 96 " *Les passerelles entre les différentes formes d'enseignement supérieur - Constats et principes*".

Il s'agit donc de donner la possibilité aux étudiants de valoriser leurs acquis d'une forme d'enseignement dans une autre forme d'enseignement pour se réorienter ou pour accéder à une formation complémentaire.

- Ces passages seront grandement facilités si l'enseignement supérieur est organisé en **modules offrant des crédits capitalisables**. Une telle structure permettrait aux étudiants de valoriser des matières réussies même au terme d'une année non réussie globalement<sup>12</sup> et donc aussi d'assurer leur autonomie et leur responsabilité dans leur choix de parcours.

Si de toute évidence, la modularisation accroît la flexibilité, elle ne représente pas la panacée universelle pour l'amélioration des études. Elle présente, si l'on ne s'en prémunit, des risques d'effets pervers.

D'une part elle pourrait se dresser à l'encontre d'objectifs définis tels que l'intégration des connaissances, l'interdisciplinarité, et peut-être la professionnalisation. « *Ces trois dimensions (flexibilité, intégration des connaissances et caractère professionnalisant) ne sont pas intrinsèquement liées. Il faudra donc faire preuve d'imagination pour les articuler dans un système cohérent* » (L. Paquay, F. Saussez, 1996).

D'autre part, l'aspect temporel doit être balisé pour éviter d'aboutir à un allongement anormal des études.

- **Le développement des structures de participation dans les établissements.**

Le décret des Hautes Ecoles en propose un modèle, il reste à le mettre en pratique et à l'évaluer; tout en tenant compte des enseignements retirés de cette évaluation, un système de participation de tous les acteurs devra être généralisé à tous les établissements d'enseignement supérieur.

- **Une ouverture accrue des structures de formation.**

Les structures devraient s'ouvrir tant à l'intérieur de la Communauté Française - en permettant la mise en place de programmes communs inter-établissements débouchant sur des diplômes - que dans la Communauté Européenne en suscitant, au sein des Hautes Ecoles particulièrement, un meilleur accès aux programmes européens, ce qui implique qu'elles disposent des moyens appropriés.

#### 4. LES CONTENUS ET METHODES DE FORMATION.

- **La diversification des lieux d'échange où se construisent les savoirs.**

L'enseignant ne peut être vu comme un instrument de transmission d'un stock de savoirs accumulés à un moment donné. Le savoir est un flux qui se construit en situation de vie et s'échange dans des relations d'enseignement, valorisées par l'implication de l'enseignant dans des projets de recherche, des partenariats avec les milieux professionnels.

Pour favoriser des attitudes de flexibilité chez les étudiants et compte tenu de l'ampleur des savoirs, il est important que les apprentissages se vivent dans des lieux divers. Les rigidités de lieu et de temps devront être assouplies.

- Les dispositifs doivent varier selon les sujets et objectifs poursuivis : des cours en grands auditoriums doivent voisiner avec des séminaires en groupes restreints, des travaux individuels sont l'occasion de rencontres personnalisées.
- Pour construire son savoir, l'étudiant a besoin de bénéficier d'un **accompagnement pédagogique personnalisé et/ou en groupes restreints**, insuffisamment pratiqué à l'heure actuelle, et dont la réalisation risque d'être mise à mal, faute des moyens nécessaires.

<sup>12</sup> Cf. l'avis rendu par le CEF du 7 juin 96 "La problématique du décrochage, de la remédiation et de la réorientation au cours de la première année d'enseignement supérieur".

- **Le savoir s'élabore aussi au coeur de synergies entre les différents types d'enseignement supérieur d'une part et d'autre part entre l'enseignement et le monde professionnel.**

Ces synergies sont vécues dans une optique de complémentarité et d'apprentissage mutuel, chacun mettant ses spécificités au service de l'autre.

- **Le développement de savoirs théoriques et de savoirs procéduraux par l'activité de recherche au sein de la formation.**

Ce n'est qu'en intégrant les étudiants dans des projets de recherche à titre de partenaires « intelligents » et à part entière qu'on atteindra l'objectif de construction des savoirs.

Si différents types de recherche sont liés aux différents lieux de formation (voir 1er chapitre), la qualité de la formation dans l'enseignement supérieur dépend, entre autres, de la dynamique de **recherche-développement** ciblée suivant les différents champs professionnels et le caractère des enseignements y préparant.

**Des moyens spécifiques** devraient être attribués à ce type de recherche de telle sorte que des enseignants puissent se consacrer à l'élaboration de produits innovants dans le cadre de projets conçus en synergie entre l'Université et les Hautes Ecoles et utilisant toutes les formes de compétences. Ces productions devraient être valorisées et leur diffusion assurée.

**Un fonds de développement et d'innovation pédagogique** ouvert à toutes les formes d'enseignement supérieur devrait être créé par les pouvoirs publics à cet effet.

Pour permettre les synergies en même temps que l'efficacité et l'économie des moyens, un organe de concertation et de coordination devra être mis en place.

- **La pratique de l'auto-évaluation et de l'évaluation formative.**

Ces deux formes d'évaluation postulent une clarification des objectifs communiqués aux étudiants. Il faudrait en arriver à un contrat qui soit correctement compris de part et d'autre et en outre, à ce que les engagements respectifs soient tenus.

De plus, les évaluations devraient être progressives et donc utilement réparties dans le temps.

- **L'accès aux sources d'information.**

- l'accès aux autoroutes de l'information et de la communication devrait être généralisé dans toutes les institutions pour tous les membres de celles-ci, personnel et étudiants (des différences importantes existent malheureusement à l'heure actuelle).

- les bibliothèques et centres d'information sont indispensables, des moyens nouveaux nécessaires à leur fonctionnement doivent être attribués en même temps que certains moyens existants doivent être rationalisés et rentabilisés dans un souci d'optimisation des possibilités qu'ils offrent.

- **La prise en compte dans les études supérieures d'une formation humaine à la dimension relationnelle.**

La plupart des formations existantes dans l'enseignement supérieur ne prennent pas vraiment en compte - ou pas suffisamment - cette dimension pourtant nécessaire à l'exercice de la profession et de la citoyenneté. Même s'il n'est pas question d'en faire une approche théorique, il est nécessaire d'y accorder une attention particulière dans les méthodologies et mises en situation.

## 5. LES FORMATEURS. <sup>13</sup>

Une attention particulière doit être accordée à la **formation des formateurs dans l'enseignement supérieur.**

En effet, la fonction d'enseignant fait appel à un double ensemble de compétences : celles qui sont liées à l'enseignement de la ou des disciplines et celles qui consistent à assurer l'appropriation de ces disciplines par l'apprenant. La maîtrise de toutes ces compétences devrait en principe être assurée grâce à une formation initiale adéquate mais également grâce à un entretien et une actualisation dans le cadre de la formation continuée qui doit porter tant sur les contenus disciplinaires que sur la transposition didactique et l'acte pédagogique en général.

Si l'importance des compétences pédagogiques ne semble faire aucun doute pour l'enseignement fondamental et secondaire, on admet moins clairement le rôle essentiel qu'elles jouent également dans l'enseignement supérieur. **Or tous ceux qui y remplissent une fonction enseignante devraient disposer d'une formation pédagogique, ce qui constituerait certainement un atout pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.**

**C'est pourquoi il faut mettre tout en oeuvre pour que la volonté d'une valorisation des qualités pédagogiques, qui se fait de plus en plus sentir, se concrétise réellement dans la politique globale des institutions,** même si la situation ne se présente pas de manière identique suivant certaines contraintes ou certains aspects spécifiques liés aux différentes formes d'enseignement supérieur.

Ainsi, dans le cas particulier de l'enseignement universitaire dont la qualité est liée à l'importance accordée à la recherche, la carrière professionnelle des formateurs - c'est-à-dire les membres du personnel enseignant et du personnel scientifique - n'est pas prioritairement corrélée à leurs compétences pédagogiques <sup>14</sup>. Cette situation est inacceptable quand elle conduit à la sélection de formateurs dépourvus des qualités pédagogiques, humaines et organisationnelles requises, dont les insuffisances notoires dans l'un de ces domaines seraient responsables des échecs des étudiants. Il est donc nécessaire de proposer des moyens de pallier les carences constatées notamment en matière de méthodes d'évaluation et de docimologie. Les membres du personnel enseignant et du personnel scientifique des universités devraient à tout moment de leur carrière pouvoir bénéficier de la possibilité d'acquérir une formation et avoir les moyens de compléter ou d'améliorer leurs connaissances dans ces matières externes à leurs compétences scientifiques.

De plus, l'utilité se fait sentir d'une formation spécifique aux démarches imposées par les caractéristiques de formation d'adultes et de futurs professionnels.

**La formation continuée des formateurs** devrait se présenter en termes de développement professionnel répondant à un projet et non comme un patchwork au hasard des modules suivis.

Les formateurs assureront également leur développement professionnel en poursuivant des recherches centrées sur leur mission, à savoir un enseignement portant sur des contenus impliqués dans une certaine dynamique professionnelle qui doit entraîner un certain type d'approche et l'élaboration de dispositifs nouveaux; ils participeront ainsi à la construction d'un savoir professionnel.

---

<sup>13</sup> Un document en cours d'élaboration au sein du groupe de travail « Formation des enseignants - Professionnalisation » développe plus longuement cet aspect.

<sup>14</sup> Les assistants, par exemple, qui ont des mandats précaires sont tenus de parfaire leur formation scientifique : la valeur du curriculum vitae scientifique est un élément déterminant pour la sélection des personnes à choisir ou à promouvoir.

## **6. LES ETUDIANTS.**

**L'étudiant, en tant qu'acteur à part entière de sa formation, est le premier responsable du choix des études entreprises et de son investissement personnel pour les mener à terme.**

Afin de mettre toutes les chances de son côté pour atteindre l'objectif de réussite, il doit s'informer préalablement sur les choix d'études possibles et s'inscrire dans une institution en connaissance de cause, c'est-à-dire en connaissance du projet institutionnel, des objectifs de l'enseignement supérieur, de l'effort d'études nécessaire et incontournable que son choix implique, du coût que les études représentent pour ses parents et pour la société.

**Pour que l'étudiant puisse prendre les responsabilités qui lui incombent, il doit trouver en face de lui des partenaires qui prennent les leurs. Il doit donc pouvoir disposer d'un large choix d'informations objectives et d'outils mis à sa disposition par les institutions et les formateurs.**

Les politiques d'orientation et d'information déployées tout au long de l'enseignement secondaire (voir point 1.) favoriseront l'émergence des motivations personnelles dans le choix des études et donc l'implication de tous les étudiants dès leur entrée dans l'enseignement supérieur. Ces politiques d'orientation et d'information permettront aux étudiants de se situer ainsi comme détenteurs d'un projet de formation à mettre en oeuvre à partir de leur projet professionnel. Ce projet de formation devrait pouvoir être régulé, ajusté au fur et à mesure des prises de conscience ouvertes par le programme de formation.

Le projet institutionnel, sera communiqué aux étudiants d'entrée de jeu, en vue de les informer des objectifs spécifiques et moyens mis en oeuvre par l'institution qui va les accueillir. Il s'agit là d'un engagement pris à l'égard de l'étudiant par l'établissement qui a une obligation morale de le respecter en offrant à l'étudiant les conditions de formation prévues et en mettant à sa disposition les moyens qui optimisent ses chances de réussite.

L'étudiant est en droit d'attendre de ses formateurs une réponse professionnelle adéquate face aux difficultés d'adaptation que le passage du Secondaire au Supérieur entraîne ainsi qu'une attention particulière à la construction toujours en cours de son projet professionnel à travers le projet de formation. Les formateurs auront une sensibilité particulière à cet aspect de leur rôle.

**En guise de conclusion.**

L'enseignement supérieur intègre dans ses visées les objectifs de l'enseignement définis par le Conseil de l'Education et de la Formation, compte tenu de ses spécificités.

Il a pour mission essentielle de former des hommes et des femmes capables d'assumer leur rôle de citoyens responsables au sein de la société avec le souci de leur épanouissement personnel et du bien commun.

En synthèse, on retiendra que toute démarche de formation supérieure doit être professionnelle, scientifique et pédagogique, c'est-à-dire qu'elle doit fournir aux diplômés les compétences nécessaires à l'exercice d'ensembles génériques de profession. Mais en même temps, elle doit développer une attitude scientifique qui, s'appuyant sur des bases théoriques, permettra de prendre une distance critique par rapport aux contingences des situations concrètes. Enfin, elle doit également développer chez l'apprenant une capacité d'auto-formation qui lui permettra d'évoluer dans une société en changement rapide et profond : une fois acquises les compétences de base, il peut être aussi important d'apprendre à apprendre, de développer une pensée créatrice que d'acquérir des connaissances nouvelles.

L'enseignement supérieur se doit d'accomplir sa mission principale de formation initiale relative aux savoirs, en s'appuyant sur ses autres missions que sont la recherche, la formation continuée et l'interaction avec le monde socio-professionnel.

Formation initiale, formation continuée et recherche se fécondent mutuellement et offrent différentes modalités aux enseignants et aux étudiants pour participer à la transmission et à la construction des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

A sa mission traditionnelle de formation initiale, l'enseignement supérieur doit donc ajouter les missions de formation continuée, de recherche et il doit assurer des services à la société dont il est fier de se voir dévolu. Il n'empêche que s'ils abordent l'avenir avec volontarisme, les acteurs craignent que l'ampleur de la tâche attribuée à l'enseignement supérieur dépasse les moyens dont ils disposent pour l'accomplir. S'ils sont décidés à tenter le pari, ils attendent des autorités responsables, en retour, l'assurance qu'une évaluation honnête et objective soit réalisée pour adapter les moyens attribués aux objectifs ici définis.

**Alors que l'on se préoccupe de la formation de la génération active du début du troisième millénaire, force est de constater que pendant ce dernier quart de siècle, des mesures restrictives et une érosion constante des ressources se sont succédé et ont fortement handicapé les trois formes d'enseignement supérieur en Belgique.**

Les comparaisons budgétaires au sein de la C.E. s'avèrent affligeantes <sup>15</sup> pour notre pays et notre communauté.

---

<sup>15</sup> Voir par exemple « *Clés de lecture de Regards sur l'éducation n°3* », Service des statistiques de la Communauté française de Belgique, p. 7 et 14, 1995.

La bonne volonté, l'enthousiasme et l'adhésion des personnes concernées sont certes des facteurs indispensables à la réussite d'une entreprise, mais il serait coupable de feindre d'ignorer l'importance des moyens financiers.

**Annexe bibliographique.**

- DONNAY J., ROMAINVILLE M. (1996), Enseigner à l'Université - Un métier qui s'apprend ?, De Boeck Université.
- DUBET F., (1994) Logiques d'acteurs : quelle place pour le mouvement étudiant? Communication aux « Colloques singuliers de la FEF, 06/04/94, synthèse effectuée par Jean-Marie Van Lathem.
- DUPONT P. et OSSANDON M. (1994), La pédagogie universitaire, Paris : PUF, Coll « Que sais-je ? ».
- DURU-BELLAT Marie et HENRIOT-VANZANTEN Agnès, (1992) Sociologie de l'école, Paris : A. Colin.
- GODET Michel, La maladie du diplôme, in Futuribles n° 173, février 1993.
- JAVEAU Claude, « Réaliser la démocratisation qualitative de l'enseignement supérieur ». Communication aux « Colloques singuliers de la FEF » 4ème séance, synthèse effectuée par Jean-Marie Van Lathem.
- MOLINARI J.P. (1992), Les étudiants, Paris : Les éditions ouvrières, coll. « portes ouvertes ».
- PETRELLA Riccardo « Compétitivité et contenus éducatifs dans l'enseignement supérieur ». Communication aux « Colloques singuliers de la FEF » 25/04/94, synthèse effectuée par Jean-Marie Van Lathem.
- PAQUAY L.(1993), Le travail de fin d'études, clé de voûte d'une formation initiale d'enseignants-chercheurs ?, in HENSLER H., La recherche en formation des maîtres. Détour ou passage obligé sur la voie de la professionnalisation ?, Sherbrooke : Ed. du CRP.
- PERRENOUD Ph. (1991) Formation des maîtres et recherche en éducation : apports respectifs, texte provisoire d'une conférence programmée à Paris, INRP, mars 1991.
- ROMAINVILLE M. (1995), « Les étudiants nouveaux sont arrivés », La Revue Nouvelle n°4.
- SAUSSEZ F, et PAQUAY L. (1996), La modularisation des études supérieures en perspectives, UCL, pour les cahiers du SeGEC (à paraître).
- THELOT Claude, Forme-t-on trop de diplômés ? in Projet, Paris, 24/04/95.

- THELOT C., (1993), L'évaluation du système éducatif, Paris, Nathan-Université.
- « Fauroux, mode d'emploi », Le Monde de l'Education, juin 1996.
- Van PARIJS PH., (1994), Enseignement supérieur et justice sociale, Communication aux colloques singuliers de la FEF, 5ème séance, synthèse effectuée par Jean-Marie Van Lathem.

### **Conseils, Commissions, organismes.**

- ASSISES de l'enseignement, (juin 95), Agora, Conclusions d'Hermès et propositions d'Hercule.
- Avis du CEF, Les objectifs généraux du système d'enseignement et de formation, 5 février 1992.
- Avis du CEF, Les objectifs particuliers à l'enseignement secondaire, 1er juillet 1994.
- Avis du CEF (29 mars 1996), Les passerelles entre les différentes formes d'enseignement supérieur - Constats et principes, Bruxelles.
- Avis du CEF (26 avril et 7 juin 1996) Enseignement Supérieur : Université et Hautes Ecoles. L'évaluation de la qualité dans l'Enseignement Supérieur, Bruxelles.
- Avis du CEF (24 mai 1996) De l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur : Orientation - Information, Bruxelles.
- Avis du CEF (7 juin 1996), Enseignement supérieur, La problématique du décrochage, de la remédiation et de la réorientation au cours de la première année d'enseignement supérieur, Bruxelles.
- C.G.S.P., Enseignement Supérieur de type court : spécificité.
- C.G.S.P., Spécificité de l'Enseignement Supérieur de type long.
- FEF (1996), Objectifs pour l'enseignement supérieur.
- FNESuC (1991), L'enseignement supérieur de type long et de type court, Livre blanc, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes (1991), Mémoire sur l'enseignement supérieur dans la Communauté européenne (5 novembre 1991).
- Conseil de la Communauté Française, Décret de la Communauté Française de Belgique du 5 août 95 organisant les Hautes Ecoles.
- Conseil Permanent (1968), Premier rapport intérimaire du groupe mixte pour l'enseignement supérieur non-universitaire, Bruxelles.

- Conseil Permanent (1985), groupe « Doctrine », Coopération dans l'enseignement supérieur, Bruxelles.
- Conseil Permanent de l'Enseignement Supérieur (1995), Un enseignement supérieur pour demain ? Mémoire, Bruxelles, mars 1995.
- Vaste Raad (1991), Avis relatif à la finalité de l'enseignement universitaire, de l'enseignement supérieur de type court et de type long. Propositions de formes de coopération. (traduction émanant du Conseil permanent de l'enseignement supérieur de la Communauté française).